



DEMANDE DE SANCTION ÉVÈNEMENT(S) CYCLOCROSS – 2019

Nom du club organisateur (s'il y a lieu)					
Adresse :					
No.	Rue	App.	Ville	Code postal	
Tél. :	()	(rés.)	Courriel :	(obligatoire)	
Tél. :	()	(bur.)			

Nom de l'organisateur en chef					
# Licence organisateur (obligatoire au 1 ^{er} mars 2019)					
Adresse :					
No.	Rue	App.	Ville	Code postal	
Tél. :	()	(rés.)	Courriel :		
Tél. :	()	(bur.)	Télé. :	()	
Comité organisateur					
Responsable Sécurité :			Tél. :		()
Responsable Technique/piste :			Tél. :		()
Responsable 1 ^{er} soins :			Tél. :		()

DÉTAILS DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de l'épreuve	Ancienneté					
Lieu de l'épreuve						
Niveau de sanction	Régional (75\$)	<input type="checkbox"/>	Championnat québécois* (175 \$)	<input type="checkbox"/>	Série régionale 4 courses ou + (225\$)	<input type="checkbox"/>
	Provincial* (125 \$)	<input type="checkbox"/>	Championnat canadien / nationale (500 \$)	<input type="checkbox"/>		
Date(s) (Dans le cas des courses locales et régionales, inscrire toutes les dates)	1^{er} choix	Date	1^{er} choix	Date		
	2^{ème} choix	Date	2^{ème} choix	Date		
	3^{ème} choix	Date	3^{ème} choix	Date		
Horaire et distances (sanction régionale)						
Catégories	Heure départ		Distance			

À JOINDRE EN ANNEXE

Paiement de la sanction	<input type="checkbox"/>
Détails du parcours	<input type="checkbox"/>
Détails du service des premiers soins	<input type="checkbox"/>
Copie de la lettre pour l'hôpital (voir guide organisation)	<input type="checkbox"/>
Copie de la lettre pour le service d'ambulance (voir guide organisation)	<input type="checkbox"/>

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du [Règlement de sécurité en cyclisme sur route](#), du [Guide d'organisation d'une épreuve de cyclocross](#) ainsi que des informations présentées au verso du présent formulaire. Je m'engage à les respecter et les appliquer dans l'organisation de l'évènement identifié ci-haut et je m'engage à payer les frais reliés à l'organisation de l'évènement.

Signature de l'organisateur	Jour	Mois	Année
-----------------------------	------	------	-------

À l'usage de la FQSC	No. facture :	Montant payé :	\$	Comptant <input type="checkbox"/>	Chèque <input type="checkbox"/>
Reçu le :	Émis-le :	Par :			

* À compléter pour le 1^{er} mars 2019 le sceau de la poste faisant foi.



PROCESSUS DE SANCTION D'ÉVÈNEMENT

Le président du Comité organisateur ou l'organisateur indépendant devra détenir une licence d'organisateur au secteur cyclocross de la FQSC, pour obtenir une sanction pour un événement en cyclocross.

Les événements sanctionnés par la FQSC doivent respecter les normes prévues dans le Guide d'organisation d'une course de cyclocross et au Règlement de sécurité en cyclisme sur route ou piste approuvé par le gouvernement du Québec.

Le Comité organisateur doit retourner à la FQSC le formulaire de demande de sanction ainsi que le paiement de la sanction avant la date prévue :

- sanction Provinciale, Interprovinciale, Nationale ou Internationale : 1^{er} mars 2019
- sanction Régionale : 30 avril 2019

Il est sous la responsabilité de l'organisateur en chef de vérifier l'exactitude des informations concernant son ou ses événements à la section info-course du site internet de la FQSC au www.fqsc.net. L'organisateur régional doit aussi faire parvenir les résultats de chaque événement dans la semaine suivant celui-ci. La FQSC doit recevoir les résultats en copie électronique par courriel à sbeaudoin@fqsc.net.

En acceptant la demande de sanction, la FQSC identifie l'événement au calendrier des événements et s'engage à protéger la date d'inscription vis-à-vis d'autres requêtes de sanction pour la ou les mêmes épreuves.

Le non-respect des normes du Guide d'organisation et/ou le Règlement de sécurité peut amener le Comité directeur vélo de montagne de la FQSC à retirer la sanction. Un tel défaut observé par le délégué technique de la FQSC ou le commissaire en chef lors de la journée de l'événement peut amener le délégué technique ou le commissaire en chef à ne pas autoriser la tenue de l'événement ou d'une portion de l'événement.

Tout organisateur, ou club organisateur, pourrait se voir refuser l'octroi de la sanction, si ce dernier a un compte en souffrance à la FQSC.

FRAIS DE SANCTION 2019

Régionale	75\$ ou 225\$ pour une série de 4 événements ou +
Coupe du Québec	125\$ + Royautés (fonds de développement)**
Championnat québécois	175\$ + Royautés (fonds de développement)**

Royauté : 1,00\$ par coureur par événement provincial

Lors d'une épreuve Nationale et Internationale, le Comité organisateur doit payer un frais de sanction à la FQSC et un frais de sanction à Cyclisme Canada. Les frais de sanction identifiés ici sont ceux perçus par la FQSC.

**Veuillez prévoir un frais supplémentaire pour le chronométrage lors d'événements provinciaux.